RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
POLYTECHNIQUE
DÉPARTEMENT DE GÉNIE
INFORMATIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION
THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I
NATIONAL ADVANCED SCHOOL
OF ENGINEERING
COMPUTER ENGINEERING
DEPARTMENT

Ordonnance de renvoi Affaire Martinez Zogo

Théorie et pratique de l'investigation numérique



Chaho Tchime Perside Jackie

Classe: CIN 4 - Matricule: 22p094

Département de Génie Informatique — ENSPY

Introduction

L'assassinat du journaliste **Martinez Zogo** a constitué un acte grave et organisé, engageant la responsabilité de plusieurs individus. Dans ce contexte, l'enquête judiciaire a mobilisé des moyens techniques et numériques exhaustifs afin de reconstituer les faits et d'établir les liens de complicité entre les protagonistes. Ce rapport présente l'ensemble des éléments numériques collectés — téléphonie mobile, données de géolocalisation, vidéosurveillance et transactions bancaires — et leur rôle déterminant dans l'identification des auteurs, la vérification des déplacements et la chronologie des échanges. L'analyse rigoureuse de ces preuves a permis de confronter les déclarations des inculpés aux réalités objectives, de démontrer la planification et la concertation derrière l'opération criminelle, et de fonder la décision judiciaire ayant conduit au renvoi des accusés devant le Tribunal Militaire de Yaoundé.

1. Éléments numériques mentionnés ou sous-entendus

Téléphonie mobile

Historique des appels du journaliste assassiné Martinez Zogo, listings de communications entre les inculpés, messages SMS échangés entre **Arthur Essomba** et **Amougou Belinga**, messages WhatsApp découverts dans le téléphone sous scellé, et bandes sonores (enregistrements vocaux). Ces éléments permettent de déterminer les contacts, les conversations, les ordres et la chronologie des échanges entre les complices avant et après le crime.

Géolocalisation

Données de géolocalisation du téléphone de **Savom Martin**, corrélation de position entre **Savom Martin** et **Danwe Justin** via antennes GSM et GPS, et traçage du véhicule de **Bidzongo Mbede alias Arthur Essomba**. Ces données permettent de reconstituer les déplacements, les présences simultanées et les itinéraires liés à l'opération d'enlèvement.

Vidéosurveillance

Images du bureau de **Amougou Belinga** montrant la visite de **Danwe Justin** les 16 et 18 janvier 2023, ainsi que des images urbaines de Yaoundé montrant le véhicule de **Arthur Essomba** à "Amplitude FM". Ces preuves visuelles confirment les rencontres, la préparation et l'exécution des faits.

Banque / transactions électroniques

Historique de compte de **Savom Martin**, relevé des retraits au guichet automatique de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, et traces de distribution d'argent par **Danwe Justin**. Ces éléments constituent des preuves de financement ou de rémunération liées à l'opération criminelle.

2. Informations ou preuves numériques supplémentaires qui auraient pu être incluses

- Analyse chronologique intégrée (forensic) : synthèse de toutes les métadonnées téléphoniques, bancaires et GPS pour établir la ligne du temps complète.
- **Sauvegarde cloud ou récupération de messages supprimés** : récupération d'éventuels messages effacés sur WhatsApp, Messenger ou SMS.
- Images des caméras ATM : vérification de l'identité de la personne effectuant le retrait.
- **Traçabilité numérique (chaîne de possession)**: certification électronique des scellés, date et heure d'extraction, signature numérique de l'expert.
- Corrélation entre les antennes GSM et les zones de crime : pour prouver les présences synchrones des téléphones dans la zone d'enlèvement.
- Analyse vocale et métadonnées des audios : identification des interlocuteurs dans les bandes sonores (Arthur Essomba / Amougou Belinga).

3. Contribution de ces éléments à la décision du magistrat

- Téléphonie (historique, SMS, WhatsApp) : a permis de contredire plusieurs déclarations mensongères, notamment celles de Savom Martin et Arthur Essomba, et d'établir la réalité des contacts et la planification du crime.
- Géolocalisation : a démontré que certains inculpés (Savom Martin, Danwe Justin, Arthur Essomba) se trouvaient aux mêmes endroits au moment critique, prouvant leur participation active.
- Vidéosurveillance : a confirmé les rencontres physiques entre le commanditaire (Amougou Belinga) et l'exécutant (Danwe Justin).
- **Relevés bancaires** : ont prouvé des flux d'argent suspects coïncidant avec la période du crime, renforçant l'hypothèse de financement d'une opération illégale.
- Rapports d'expertise numérique et témoignages croisés: ont donné une cohérence scientifique aux aveux et confrontations, apportant la preuve matérielle nécessaire pour établir la complicité.

Conclusion

Les éléments numériques ont joué un rôle central dans la conclusion de l'information judiciaire.

Ils ont permis d'établir la matérialité des faits (existence réelle d'appels, retraits, déplacements), d'infirmer les mensonges des inculpés (contradictions entre leurs propos et les données techniques), de démontrer la concertation (contacts multiples, géolocalisation commune, échanges réguliers), et de rattacher les auteurs matériels aux commanditaires (corrélation entre instructions, financement et exécution).

Le magistrat, s'appuyant sur ces preuves numériques croisées et authentifiées, a estimé les charges suffisantes pour renvoyer les inculpés devant le Tribunal Militaire de Yaoundé pour torture, séquestration, assassinat et complicité.